

PROGRAMMATION D'UNE BIOPSIE DE NERF PERIPHERIQUE ET/OU DE MUSCLE CHEZ UN ADULTE

* **Programmation avec le Service de Pathologie du Groupe Hospitalier Pellegrin, CHU de Bordeaux.**

* **Prélèvement réalisé dans le Service de Chirurgie Ambulatoire du Tripode UG 2495.**

- Prendre le rendez-vous au secrétariat du Service de Pathologie : tel 05 56 79 59 04 / 05 56 79 55 89 fax 05 56 79 60 88
- Préciser, lors de la prise de RV, si allergie (xylocaïne, betadine, latex).
- Pas d'EMG dans les jours précédant une biopsie musculaire.
- Bilan de coagulation de moins de 48h obligatoire.
- Si traitement anti-coagulant, faire un ajustement avec le médecin traitant.
- Eviter de réaliser une ponction lombaire le jour de la biopsie. Ne pas programmer d'autres examens après la biopsie.
- Le patient doit prendre une douche (cheveux compris) avec un savon antiseptique et porter des vêtements propres. Pas de vernis à ongles, ni faux ongles, ni maquillage, ni bijoux.
- Le repas précédant la biopsie doit être léger. Il n'est pas conseillé que le patient soit à jeun.
- Le patient non hospitalisé (externe) doit être accompagné et il ne devra pas rester seul durant la nuit qui suivra la biopsie.
- Documents à préparer et devant obligatoirement accompagner le patient dans le service de chirurgie ambulatoire : le bilan de coagulation, un formulaire de prescription spécifique (cf. document lié ; à faxer au secrétariat du Service de Pathologie ; fax 05 56 79 60 88) rempli par le médecin clinicien responsable du patient, le consentement signé par le patient pour étude génétique à des fins médicales (cf. document lié), une planche d'une dizaine d'étiquettes.
- Le prélèvement a une durée moyenne de 20 minutes, suivie d'une surveillance d'une heure (compter 2 heures de présence dans le Service de Chirurgie Ambulatoire du Tripode).
- Après la biopsie et, si le prélèvement est réalisé au membre inférieur, le patient devra rester 48 heures sans appui sur le membre concerné. Pas d'effort physique pendant les 48 heures qui suivent la biopsie (risque d'hématome).
- Les points de suture devront être enlevés par le médecin traitant ou une infirmière après une dizaine de jours.
- Eventuellement, prévoir un arrêt de travail.

OBLIGATOIRE : Confirmer le rendez-vous, au minimum 2 jours avant la date prévue.

CONTRE-INDICATION : Comportement s'opposant au prélèvement (agitation, opposition)

Date d'application : 30/01/2017

| TABLEAU D'APPROBATION | | | | | |
|-----------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|------------------|
| | POUR LE GROUPE D'ELABORATION | VALIDATION (fonction qualité) | AVIS EXPERT (facultatif) | APPROBATION (responsable d'activité) | |
| Nom : | LEPREUX SEBASTIEN | LIZE CHRISTELLE | NEGRIER-LEIBREICH MARIE-LAURE | VITAL ANNE | VANICATTE PIERRE |
| Signature : | DOCUMENT VALIDE NUMERIQUEMENT | | | | |